

## LE PROJET DE LOI 107 FAISANT DE L'UPAC UN CORPS DE POLICE INDÉPENDANT A ÉTÉ ADOPTÉ

L'APPQ tient à informer ses membres qu'en date d'hier l'Assemblée nationale a adopté le controversé projet de loi 107 faisant en sorte que l'Unité permanente anticorruption (UPAC) soit désormais un corps policier indépendant.

Il est à noter que, conformément à l'article 14 de ce projet de loi, les membres travaillant actuellement ou qui auront à travailler à l'avenir à l'UPAC feront désormais l'objet d'un prêt de service. Les conditions de travail de ce prêt de service et le climat de travail très difficile à cette unité ont été au coeur des démarches entreprises par l'APPQ auprès des autorités concernées.

À ce chapitre, vous pouvez prendre connaissance du résumé des démarches entreprises et de notre position dans ce dossier en parcourant la lettre que nous avons formulée au ministre de la Sécurité publique le lundi 12 février dernier, disponible en cliquant [ici](#).

À la suite de cette correspondance, le ministre de la Sécurité publique nous a répondu le 13 février nous convoquant à ce sujet à leurs bureaux le vendredi 16 février 2018.

Lors de cette prochaine rencontre, le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Sûreté du Québec et l'UPAC seront également présents. Deux points sont à l'ordre du jour, en l'occurrence les conditions de prêt de service de ce nouveau corps de police et le climat de travail difficile à l'Unité permanente anticorruption.

Notre objectif dans ces démarches est avant tout d'assurer une représentation syndicale adéquate des membres prêtés à l'UPAC, et de contribuer à assainir le climat de travail notoirement difficile à l'UPAC.

Nous vous tiendrons informés des développements devant survenir dans ce dossier.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux  
Président

PV/sb